

## **NE JETONS PLUS LES PILES A LA POUBELLE !**

**Pour sensibiliser les agenais** à la collecte et au recyclage des piles et des accumulateurs usagés, la société COREPILE va distribuer gratuitement 30.000 petits collecteurs individuels. Chaque foyer agenais est concerné et recevra son collecteur avec le prochain numéro du magazine « 2 Rives » de la Communauté d'Agglomération d'Agen, dont la parution est prévue pour XXXXX.

### **UN COLLECTEUR MALIN ET UTILE**

Réalisé en carton recyclé, ce cube vert de 10x10 cm peut aisément contenir près de 40 piles et/ou petits accumulateurs usagés. Une fois rempli, il suffit d'aller le vider dans une borne de collecte adaptée, et de le rapporter ensuite chez soi, car il sert plusieurs fois.

### **72% DES MENAGES CONNAISSENT UN POINT DE COLLECTE PROCHE DE LEUR DOMICILE<sup>1</sup>**

Les hypers et supermarchés sont les points de collecte les plus connus des consommateurs. Le réseau de collecte COREPILE compte plus de 20 000 points de collecte. En plus des magasins des enseignes, il est possible de déposer ses piles usagées dans les déchetteries (il en existe 3 pour la Communauté d'Agglomération d'Agen), chez les commerçants de proximité, dans les magasins spécialisés (jouets, jardineries, bricolages etc), et dans certains lieux publics équipés de bornes de collecte.

### **LE BON GESTE DE TRI**

Le principal frein à la collecte des piles est le manque d'équipement à domicile<sup>2</sup>. Garder ses piles chez soi pour ensuite les rapporter dans un lieu de collecte n'est pas encore un réflexe pour tous les français. Pour aider l'éco-citoyen dans son geste de tri, COREPILE a mis à disposition des ménages un petit collecteur « aide mémoire ». Depuis 3 ans, près de 11.000.000 de ces collecteurs ont été distribués. Ces actions de proximité ont un impact direct sur la collecte.

### **LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'AGEN AGIT POUR SON ENVIRONNEMENT**

La Communauté d'Agglomération d'Agen, soucieuse de préserver au mieux la qualité de l'environnement, soutient l'initiative de COREPILE en distribuant ces petits collecteurs avec le prochain numéro de « 2 Rives ». Les lecteurs pourront également trouver dans ce numéro les réponses aux principales questions sur la collecte et le recyclage des piles.

1 et 2 : Etude TNS Sofres de janvier 2005, consultable sur [www.corepile.fr](http://www.corepile.fr)

## **POURQUOI RÉCUPÉRER ET RECYCLER LES PILES ET ACCUMULATEURS USAGÉS ?**

. Même si seulement 10% des piles vendues aujourd'hui contiennent des métaux, ces produits ne doivent pas être incinérés avec les ordures ménagères.

. Une fois recyclés, les piles et accumulateurs permettent de revaloriser des matières premières très utiles à l'industrie, et de sauvegarder des ressources naturelles rares (zinc, fer et manganèse).

Il est donc très important que le consommateur rapporte ses piles et accumulateurs usagés dans les points de collecte, car c'est le seul moyen de les traiter correctement : une fois collectés, les produits sont acheminés sur des plateformes de stockage, puis dirigés vers les centres de tri avant recyclage. Toutes les piles collectées sont recyclées.

## **LE DEVENIR DES MATIÈRES VALORISÉES**

La valorisation des piles salines et alcalines (sans mercure ni cadmium), qui représentent aujourd'hui près de 90% des ventes, permet d'obtenir :

du ferromanganèse, qui servira dans la fabrication d'aciers inoxydables ;

de l'oxyde de zinc, qui pourra notamment servir à la fabrication de nouvelles piles salines ;

du laitier, qui servira principalement à la fabrication de laine de roche ou de matériau de remblai.

La valorisation des autres piles et accumulateurs, qui représente environ 10% des ventes, permet de récupérer les métaux comme le cadmium (qui servira principalement à fabriquer de nouveaux accumulateurs), le cobalt et le nickel.

## **UNE FILIÈRE DÉDIÉE ET MUTUALISÉE**

COREPILE récupère et valorise les piles et les accumulateurs mis sur le marché par ses adhérents. Ils représentent près de 70% du marché total de la pile en France. La société collecte également les déchetteries des collectivités locales.

COREPILE gère 20 sites de regroupement logistiques, 9 unités de recyclage et 4 collecteurs spécialisés dans le transport des déchets. La société est certifiée ISO 14 001, garantissant aux usagers le respect de la traçabilité de la filière, et l'assurance du recyclage des produits collectés.

Pour tout savoir sur la filière COREPILE :

[www.corepile.fr](http://www.corepile.fr)

CONTACT PRESSE COREPILE : Vanessa Keusch au 01 40 36 00 59

[style.com@wanadoo.fr](mailto:style.com@wanadoo.fr)

